Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

TVA à10 % ou 20% pour l'assainissement de trois maisons

Par artisandu13

Bonjour, je viens de faire le branchement au tout à l'égout de ma propriété (un seul branchement) cela pour trois maisons deux de plus de deux années et une neuve quel taux doit être appliqué: 10 ou 20 % pour la facture du sivom du branchement? merci

---
Par ESP

Bonjour
Le taux de TVA de 10%, aussi appelé taux intermédiaire. Celui-ci est applicable à tous travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement individuel pour une habitation achevée depuis plus de 2 ans. Lorsque les travaux ne rentrent pas dans ce cadre, le taux normal de 20% est appliqué.

[url=https://www.sidesa.fr/questions-reponses/assainissement-collectif/quel-taux-de-tva-s-applique-aux-travaux-de-raccordement-d-une-habitation-au-reseau-public-d-assainissement-collectif]https://www.sidesa.fr/questions-reponses/assainissement-collectif/[/url]